



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

Roche, le 28.05.2020

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour le

	Séances			Emoluments	Signatures
Rapporteur : Mme	27	05	20		
Micheline Pilet					
Membres : Mme et M.	27	05	20		
Monica Portner					
Philippe Dufresne					

Préavis no 57/20 relatif au règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission nommée pour l'étude du préavis cité ci-dessus s'est réunie en date du 27.05.2020 à la Maison de Commune en présence de Monsieur Christophe Lanz, Syndic. Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité ainsi que pour toutes les explications qu'il nous a apportées lors de cette séance.

Datant de 1992, le règlement et tarif des émoluments n'a subi aucune modification jusqu'à ce jour. Il nécessite donc d'être actualisé dans son entier.

Notre commune a augmenté considérablement son nombre d'habitants durant ces dernières années, sans compter que le canton délègue de plus en plus de travail administratif aux communes. Par conséquent, la gestion du registre de la population ainsi que tous les actes qui en découlent demandent un travail considérable. Ceci engendre des coûts qui augmentent. Il va de soi que ces derniers seront répercutés en partie aux citoyens concernés.

Afin d'adapter le nouveau tarif des émoluments figurant à l'article 1, la commune s'est basée sur les prix appliqués dans les administrations communales avoisinantes.

Les autres articles ont été également ajustés aux besoins actuels.

De plus, le contrôle des habitants change de dénomination, soit il s'intitulera l'Office de la population.

Ce nouveau règlement a été modifié sur la base d'un règlement type du canton, en adéquation avec notre commune.

Il est sans rappeler que l'administration communale a besoin d'un cadre légal pour facturer les émoluments.

Conclusion

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le conseil communal de Roche

- Vu** le préavis no. 57/2020 de la Municipalité au Conseil communal relatif au règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour;
- Décide**
- 1. D'approuver le règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population;**
 - 2. D'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation par le chef du Département concerné.**

Ont signé: Monica Portner, Philippe Dufresne, Pilet Micheline

